

PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du conseil du 10 mai 2022, par sa résolution # 127-05-2022

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES



Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **14 avril 2022** à l'hôtel de ville, à **12 h 30**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseillers(ères) suivants : madame Isabelle Lemay ainsi que messieurs Alain Laprade, François Vallières et Patrick Delforge, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.

Absences motivées : Madame Christine Arsenault, conseillère, Monsieur David-Lee Amos et Monsieur François Vallières, conseillers

Est également présent Madame Karina Verdon, directrice générale et greffière qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation. Mandat pour le nettoyage de rues sur le territoire de la ville;
4. Réfection des accotements.
5. Parole au public;
6. Levée de la séance.

1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

120-04-2022

Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 14 avril 2022

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 12 h 32.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

121-04-2022

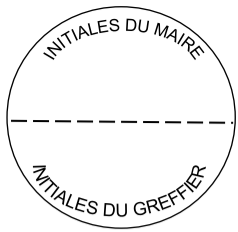
Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire 14 avril 2022

**Il est proposé par la conseillère Madame Isabelle Lemay,
Et résolu**

QUE,

le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Approuvé à la séance ordinaire du conseil du 10 mai 2022, par sa résolution # 127-05-2022

Séance extraordinaire du 14 avril 2022 ▲

3.

122-04-2022

Acceptation. Mandat pour le nettoyage de rues sur le territoire de la ville

ATTENDU QUE le véhicule VALTRA est hors service et qu'il est dans l'impossibilité de procéder au nettoyage de rues ce printemps;

ATTENDU QUE le coordonnateur du Service des travaux publics et du génie a procédé à une demande de prix auprès de deux compagnies pour les services de nettoyage de rues sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE le choix du mode de sollicitation a été respecté conformément au règlement n° 339 sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE les travaux de nettoyage de rue et de réfection des accotements devront être fait avant le lignage de rue.

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Patrick Delforge
Et résolu**

QUE,

le Conseil entérine les demandes de prix reçues et accepte le mandat pour le nettoyage de rues sur le territoire de la Ville à la compagnie « Balaye-pro Inc. » au montant de 21 155,44 \$ (taxes comprises), plus bas prix conforme aux critères demandés;

ET QUE,

la somme nette de 19 317,24 \$ soit affectée au poste budgétaire « entretien chemin et asphalte ».

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

123-04-2022

Réfection des accotements

ATTENDU QUE le conseiller Monsieur Patrick Delforge a demandé qu'une résolution soit adoptée concernant la réfection des accotements.

POUR CE MOTIF :

**Il est proposé par Isabelle Lemay
Et résolu,**

QUE,

le conseil demande aux employés cols bleus du Service des travaux publics de procéder aux travaux de réfection des accotements avant que le lignage de rue soit fait.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public présent.



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Approuvé à la séance ordinaire du conseil du 10 mai 2022, par sa résolution # 127-05-2022

Séance extraordinaire du 14 avril 2022

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

124-04-2022

Levée de la séance extraordinaire du 14 avril 2022

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par Alain Laprade
Et résolu**

QUE,

la séance extraordinaire du 14 avril 2022 soit et est levée à 12 h 35.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

(s) Andrée Brosseau

Andrée Brosseau
Mairesse

(s) Karina Verdon

Karina Verdon
Directrice générale et greffière

« Je, Andrée Brosseau, mairesse, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V. »